WARA

GLOSSAIRE ET TERMES

2021

WEST AFRICA RATING AGENCY
(Membre du groupe GCR)

LES DÉFINITIONS CI-DESSOUS ACCOMPAGNENT LES CODES, POLITIQUES ET PROCÉDURES PUBLICS DE GCR DONT WARA EST MEMBRE

De A à Z
Les termes ci-dessous sont classés par ordre alphabétique :

Analyste
Désigne un employé de GCR qui exerce des fonctions analytiques nécessaires à l'émission et/ou au suivi d'une notation de crédit[1].

Secteur analytique (ou secteur)
Fait référence à un domaine d'expertise spécifique au sein de l'activité de notation de crédit de GCR , à savoir les institutions financières (banques et institutions financières non bancaires, et fonds) ; l'assurance (assurance à court terme, assurance à long terme, réassurance et soins de santé) ; la dette des entreprises et du secteur public (entreprises et emprunteurs industriels ; fonds immobiliers ; organismes parapublics, services publics, gouvernements d'État et autorités locales) et le financement structuré.

Services auxiliaires
Sont les produits et services offerts par GCR qui ne sont pas des services de notation de crédit.

Activités commerciales, rôles commerciaux et employés commerciaux
Font référence aux activités commerciales de GCR et de ses employés associés, qui ne participent pas aux services de notation de crédit de GCR.

Département de la conformité
Est le département composé du personnel chargé de la conformité, qui est principalement responsable de l'évaluation de la conformité de GCR et de ses analystes aux politiques, procédures, lois, règlements et normes.

Agent de conformité
Fait référence à la personne employée par GCR en tant qu'agent de conformité désigné.

Information confidentielle
Est toute information reçue par GCR de la part d'un Émetteur ou de son agent autorisé dans le cadre de ses Services de notation de crédit ou dans le cadre de la fourniture de Services auxiliaires ou d'Autres services, pour laquelle GCR a reçu une notification écrite indiquant spécifiquement la nature exclusive et confidentielle de l'information. Toutefois, le terme "Informations

[1] Les titres des analystes ("Analyste senior", "Analyste" ou "Analyste junior") reflètent des niveaux différents de fonctions et de capacités analytiques.

confidentielles" n'inclut pas :

a. des informations qui sont connues du public ;
b. les informations mises à la disposition de GCR sur une base non confidentielle avant leur divulgation par l'émetteur ou ses agents ;
c. les informations qui sont mises à la disposition de GCR sur une base non confidentielle par un tiers dont GCR ne sait pas raisonnablement qu'il est lié par un accord de confidentialité avec l'Émetteur ou qu'il lui est autrement interdit de rendre ces informations disponibles ;
d. des informations développées indépendamment par GCR sans référence aux Informations Confidentielles ; ou
e. les informations qui ont été agrégées ou transformées de telle manière qu'elles ne sont plus identifiées comme se rapportant à un émetteur individuel.

Cote de crédit

Est un avis concernant la solvabilité de :

1. une entité,
2. un titre ou un instrument financier, ou
3. l'émetteur d'un titre ou d'un instrument financier,

en utilisant un système de classement établi et défini de catégories d'évaluation.

Action de notation de crédit

Les moyens de déterminer une notation de crédit initiale, un relèvement d'une notation de crédit existante, un abaissement d'une notation de crédit existante (y compris un défaut), une confirmation d'une notation de crédit existante ou une suspension ou un retrait d'une notation de crédit[2].

Annonce de la notation de crédit

Est une communication écrite qui annonce publiquement les Actions de Notation de Crédit, et peut prendre la forme d'une publication sur le site web de GCR, de WARA et/ou d'un communiqué aux abonnés et autres utilisateurs des Notations de Crédit.

Lettre de notation de crédit

Est une lettre fournie par GCR aux entités notées/émetteurs et/ou à leurs agents et/ou à une tierce partie, selon le cas, confirmant la notation de crédit qui a été accordée à l'entité notée/émetteur.

Méthodologie de notation du crédit

Est la procédure par laquelle GCR détermine les notations de crédit, y compris les informations qu'elle prendra en compte ou analysera pour déterminer la notation de crédit et le cadre analytique qui est utilisé pour déterminer la notation de crédit, y compris, le cas échéant, les modèles, les

[2] Voir la politique de retrait et de suspension pour plus d'informations.

paramètres financiers, les hypothèses, les critères ou autres facteurs qualitatifs à utiliser pour déterminer la notation de crédit.

Processus de notation du crédit

Est le processus entrepris par GCR et ses employés analytiques dans l'accord, la surveillance ou le contrôle des notations de crédit[3].

Rapport de notation de crédit

Est un rapport de recherche fournissant une analyse détaillée utilisée par GCR dans le cadre d'une notation de crédit.

Services de notation de crédit

Désigne l'analyse, l'évaluation, l'approbation, la délivrance ou l'examen de données et d'informations aux fins des notations de crédit.

Employé

Est toute personne qui travaille pour GCR à quelque titre que ce soit.

Entité

Est défini comme tout gouvernement, toute subdivision politique, toute agence ou tout instrument d'un gouvernement, ou toute entreprise, société, partenariat, fiducie, succession ou association.

Membres de la famille

Désigne les personnes suivantes :

a. le conjoint ou le partenaire domestique du salarié (ou toute autre personne avec laquelle le salarié cohabite et partage des responsabilités financières) ;
b. les enfants mineurs ou à charge du salarié ;
c. tout autre membre de la famille vivant sous le même toit qu'un employé ;
d. toute personne qui ne vit pas sous le même toit qu'un employé mais dont les opérations sur titres sont dirigées par l'employé ou sont soumises à son influence ou à son contrôle (direct ou indirect) : par exemple, des parents ou des enfants vivant dans des ménages séparés qui consultent l'employé avant d'effectuer une opération ; et
e. toute autre personne physique ou morale, fiducie, entité ou partenariat : i) dont les responsabilités de gestion sont assumées par, ii) qui est établi au profit de, iii) qui est directement ou indirectement contrôlé par, ou iv) dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de l'Employé ou de tout Membre de la Famille.

Notation de crédit indicative

Les notations de crédit indicatives sont des notations assorties d'une date d'expiration et émises dans l'intention de les convertir en notations de crédit définitives, sous réserve de la réception des

[3] Pour plus d'informations, voir la Politique relative au processus de notation de crédit.

informations en suspens (par exemple, confirmations, documents signés, etc.). Les notations de crédit indicatives peuvent être publiques ou privées et sont généralement utilisées dans les transactions financières structurées qui peuvent exiger l'existence d'une notation de crédit avant l'émission de la dette. GCR peut convertir une notation de crédit indicative en une notation de crédit si elle reçoit les informations et documents finaux requis.

Émetteur

Désigne toute entité par laquelle un titre a été émis, garanti ou par laquelle le crédit sous-jacent au titre a été autrement soutenu. Le terme Émetteur comprend également la société mère ou la filiale majoritaire d'un Émetteur.

Management ou Managers

Sont les employés qui exercent des responsabilités de gestion.

Informations sur les matériaux

Désigne toute information publique ou non publique qui : i) pourrait avoir un effet sur le marché d'un titre en général ; ou ii) pourrait affecter la décision d'investissement d'un investisseur raisonnable ; ou iii) pourrait avoir un impact sur la notation de crédit d'une entité ou d'une obligation notée.

Informations non publiques

Sont des informations qui peuvent être importantes, mais qui ne sont pas accessibles au public.

Obligation

Est défini comme un instrument de négociation, un engagement de crédit, un prêt, ou tout autre produit ou transaction similaire qui présente un risque de crédit inhérent.

Débiteur

Désigne l'entité qui est légalement ou contractuellement tenue d'effectuer des paiements sur une obligation notée.

Autres services

Sont des produits et services que GCR peut offrir et qui ne sont ni des Services de Notation de Crédit ni des Services Annexes.

Propriété et propriété

Désigne toutes les méthodes par lesquelles un employé peut posséder un intérêt dans un titre ou un compte auprès d'une institution de services financiers, y compris la propriété directe et la propriété bénéficiaire.

Analyste principal (également appelé analyste principal de notation, analyste principal ou chef)

Désigne un Analyste GCR qui a la responsabilité principale (a) de déterminer une recommandation de notation de crédit et/ou de présenter cette recommandation de notation de crédit à un Comité de notation et (b) de communiquer avec un Émetteur en ce qui concerne une Action de notation de crédit spécifique.

Notation de crédit privée

Désigne une notation de crédit qui n'est pas rendue publique.

Notation de crédit publique

Signifie une notation de crédit qui est rendue publique et qui est donc soumise à des exigences spécifiques en termes de diffusion des actions de notation de crédit conformément aux réglementations et à la politique de communication des notations de GCR.

Information du public

Est une information qui peut être matérielle et qui est accessible dans le domaine public.

Entité évaluée

Fait référence à tout émetteur ou débiteur auquel GCR a accordé une notation de crédit.

Comité de notation (ou panel de notation)

Est le comité qui est convoqué afin de prendre des mesures de notation de crédit[4].

Politique du comité de notation

Est la politique de GCR qui régit la composition, le fonctionnement et la conduite de ses comités de notation.

Rôles de notation, activités de notation (ou activités de notation de crédit) et employés de notation

Se réfèrent aux activités et aux Employés impliqués dans les Services de Notation de Crédit, comme distincts et séparés des Activités et Rôles Commerciaux.

Services de notation

Désigne tout ou partie des éléments suivants : Services de notation de crédit et/ou autres services.

Symboles et définitions de la notation

Est un guide de référence pour les définitions des symboles et des échelles de notation utilisés par GCR [5].

---

[4] Conformément à la politique du Comité de notation de crédit de GCR.

[5] Voir la définition des notations et des symboles pour plus d'informations.

Comité de sélection

Est un comité qui est convoqué afin d'évaluer si une cote de crédit crédible peut être accordée, ou si une question de crédit particulière doit être traitée.

Analyste secondaire

Est l'analyste GCR qui est chargé d'assister l'analyste principal dans ses fonctions stipulées.

Chef du secteur

Est un employé de GCR qui est responsable de la supervision d'un secteur analytique particulier dans lequel GCR accorde des notations de crédit. Un Chef de Secteur est également considéré comme un Analyste Principal pour les besoins des Comités de Notation.

Titre (ou instrument financier)

Désigne tout instrument financier autre qu'un dépôt qui est, ou est dérivé, d'une action ou d'un titre à revenu fixe. Ceci inclut, mais n'est pas limité à :

- Cotées et non cotées :
  - actions, certificats de dépôt et autres titres de participation équivalents dans des sociétés publiques
  - débentures et obligations,
  - instruments dérivés
  - les billets
  - participations ou unités dans un organisme de placement collectif
  - instruments basés sur un indice
- Dans la présente politique, les références aux titres émis ou garantis par un émetteur comprennent les titres dérivés de tout titre de participation ou à revenu fixe émis par cette partie, même si aucune propriété directe n'est détenue.

Notation de crédit sollicitée

Est une notation de crédit dans laquelle les services de notation de crédit fournis par GCR sont expressément, implicitement ou alternativement tacitement convenus oralement ou par écrit, services pour lesquels GCR peut recevoir ou s'attendre à recevoir une compensation[6].

Commerce

Fait référence à toute transaction par laquelle une personne acquiert où se défait d'un intérêt ou d'une position dans un titre, y compris, mais sans s'y limiter, les achats, les ventes, les accords de rachat, les ventes à découvert, le spread betting (et autres formes de jeu sur les titres) et la conclusion/liquidation de transactions dérivées.

[6] Voir la politique de sollicitation pour plus d'informations

Notation de crédit non sollicitée

Est une notation de crédit dans laquelle les services de notation de crédit fournis par GCR ne font pas l'objet d'un accord exprès, implicite ou alternatif tacite, services pour lesquels GCR ne s'attend pas à recevoir de compensation[7].

Jour ouvrable

Est défini comme le temps complet alloué à la conduite des affaires au cours de tout jour de semaine. Aux fins de GCR, les jours ouvrables excluent explicitement les samedis, les dimanches et les jours fériés reconnus à la fois dans le pays où l'Entité évaluée est domiciliée et dans le pays du domicile de GCR.

[7] Voir la politique de sollicitation pour plus d'informations